

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois... 13.00 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant INSERTIONS : Annonces : la ligne... 20 c/ Réclames : ... 30 c/ Faits divers : ... 10 c/

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Table with 2 columns: Description (e.g., 3 0/0, 4 1/2) and Value (e.g., 73 72, 102 75)

Table with 2 columns: Description (e.g., Banque de France, Crédit foncier) and Value (e.g., 3280 00, 491 00)

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 8 mars. Change sur Londres, 4,84 1/2; change sur Paris, 5,16 3/4.

Depêches de MM. Schlegelhaufen et Co représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympeux: Havre, 7 mars. Coton: Ventes 500 balles...

ROUBAIX 8 MARS 1877.

Bulletin du jour Comme nos correspondants nous l'ont appris, l'entente s'est faite entre les députés des divers groupes de la droite...

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 9 MARS 1877.

LA ROUTE DE L'ABIME PAR RAOUL DE NAVERY LE SIXIEME COUVERT. IV SYMPATHIES. Les plaisirs de l'hiver, le choix d'élégantes toilettes, des succès de salon effacèrent l'esprit de Coelia...

breux services, son rare mérite et la parfaite honorabilité de son caractère, l'estime de tous les hommes le bien.

En vertu de l'engagement qui a été pris entre les députés de tous les groupes conservateurs, c'est M. le général de Chabaud-Latour qui sera porté à la première vacance, et M. Lucien Brun à la seconde.

Le Sénat a nommé, dans ses bureaux, la commission chargée d'examiner la proposition de loi récemment adoptée par l'autre Chambre, et ayant pour objet de restituer aux colonies de la Guyane et du Sénégal, le droit de nommer des députés.

Les principaux organes de la presse parisienne et de la presse étrangère, continuent à se perdre en commentaires, au sujet du voyage du général Ignatieff, et à se livrer aux conjectures les plus contradictoires et les plus fantaisistes.

Des dépêches nous ont signalé des mesures d'expulsion prises dans l'Alsace-Lorraine par l'autorité allemande contre les citoyens qui ont opté pour la nationalité française.

Nous avons aujourd'hui des détails exacts sur ces faits qui ont profondément troublé ces deux provinces.

A Metz, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, ordre a été signifié simultanément à toute personne ayant opté pour la nationalité française d'avoir à quitter le territoire annexé dans les quarante-huit heures.

A Colmar, dans la journée de vendredi, cinq cents personnes ont reçu l'ordre d'expulsion.

A cette nouvelle M. Grad, député de Colmar, est revenu en toute hâte de Berlin pour conférer à Strasbourg avec M. de Moeller, président supérieur de la province, et tâcher de faire adoucir ces mesures rigoureuses.

A Berlin même les cinq députés de la Basse-Alsace ont eu une audience de trois quarts d'heure avec le prince de Bismarck. On parle vaguement de promesses du grand chancelier; mais en somme le fait d'expulsion est là dans toute sa brutalité avec son application immédiate.

Il est impossible d'expliquer cet ordre du gouvernement allemand par des motifs tirés de la situation locale, qui reste paisible. Il faut chercher d'autres raisons, quoiqu'il soit délicat de les indiquer; — mais enfin nous constatons des faits.

Depuis près de deux mois la presse allemande, sans aucune provocation de notre part, ne cesse de publier des articles menaçants à notre égard. Depuis deux mois des approvisionnements immenses de munitions et de vivres de campagne partent de Mayence et sont entassés à Strasbourg et dans les magasins militaires de la province.

Faut-il voir dans la mesure qui vient de frapper nos concitoyens d'Alsace-Lorraine un nouveau témoignage de cette hostilité que nous marque le cabinet de Berlin?

Nous voulons espérer pourtant que notre attitude si réservée, notre abstention résolue dans toutes les questions européennes, notre modération en face des provocations de la presse allemande prouveront encore une fois au grand-chancelier de Berlin que la France veut la paix avant tout.

L'ordre d'expulsion qui frappe les optants d'Alsace-Lorraine nous afflige profondément; mais nous espérons que les méfiances du cabinet de Berlin tomberont avant peu devant l'évidence de notre esprit pacifique et devant l'inutilité et la violence injuste de cette mesure qui atteint cruellement l'industrie et le commerce dans ces deux provinces.

M. Thiers combat vivement le projet de M. Laisant, qui veut réduire à trois ans les cinq ans à faire dans l'armée active. Il a dit, entre autres choses, au sein de la commission chargée d'examiner ce projet:

« Le soldat de trois ans est une erreur désastreuse, parce qu'il faut non-seulement l'instruction, mais l'éducation militaire. Sous la Révolution, le premier choc de l'ennemi a été soutenu UNIQUEMENT PAR L'ARMÉE ROYALE. »

« La fameuse légende des quatorze armées improvisées, des conscrits sans souliers, etc., M. Thiers, qu'en faites-vous? M. Thiers en fait ce qu'en font les bons sens et l'histoire... un conte à

l'usage de ceux qui ont donné des souliers de carton à nos jeunes soldats de 1870.

LETRES DE PARIS (Correspondance particulière)

Paris, mercredi, 7 mars 1877. Les trois groupes de gauche ont définitivement adopté aujourd'hui, la candidature de M Alfred André, au siège sénatorial, laissé vacant par la mort du général Changarnier.

Le général Pétissier est de retour de son inspection des troupes des colonies. MM. Luro et Denormandie, qui étaient absents lors de l'élection Chesnelong, sont également présents à Versailles; l'amiral Jaurès doit quitter momentanément son commandement de l'escadre de la Manche pour venir voter.

A droite, on craint que le maréchal Canrobert toujours souffrant, ne puisse venir à la séance du 10; mais on sait que s'il suffit d'un effort héroïque l'illustre soldat le fera sans hésiter.

MM. Sangeon et Steeg ont fait un premier appel aux électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux. Le premier se déclare nettement radical et promet toute espèce de réformes à commencer par la constitution du Sénat.

Ensuite, cette prétention est tout aussi vague que peut le désirer l'opportuniste le plus timide. Les patrons du porteur journalistique se bornent en résumé à dire qu'en choisissant M. Steeg, on acclamait un défenseur des revendications socialistes des droits du travail et de la démocratie.

Le Conseil municipal de Paris, ne pouvant détruire tous les souvenirs du passé, s'en prend au nom des rues, les efface et les remplace par d'autres qui seront sûrement changés à leur tour un jour ou l'autre.

Malgré une vive opposition du préfet il a voté hier les conclusions du rapport tendant à faire changer les noms des rues Saint-Armand, de Morny, Maguan, Abbattucci, Billaut, Henri Chevrault et du boulevard Haussmann.

Le Conseil émet également un vœu tendant à donner le nom de Guttenberg à la rue Bonaparte, et de Ledru-Rollin à l'avenue des Amandiers.

La Commission de la presse a pris, aujourd'hui, une résolution importante. La responsabilité pénale n'incombant plus au rédacteur en chef, mais au ré-

dacteur de l'article incriminé s'il est connu et au gérant. Le propriétaire ou la société propriétaire d'un journal seront civilement responsables d'après les principes ordinaires du droit commercial.

Le général Ignatieff est attendu demain matin à Paris, où il va se rencontrer avec le comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Londres. Ce dernier a eu, aujourd'hui, une entrevue avec M. Decazes. Le ministre des affaires étrangères a reçu dans la journée, lord Lyons. Rien de la paix ou de la guerre, sinon qu'une enquête faite par les ordres du Czar dans toutes les provinces de l'empire, aurait démontré que le peuple russe n'a nullement envie de faire la guerre.

M. Autran, le poète académicien a succombé, hier, à une attaque d'apoplexie foudroyante. C'est une perte sensible pour les lettres; bien que devenu presque aveugle et en proie aux douleurs cruelles d'une maladie de cœur, le poète ne travaillait plus guère. Il avait débuté en 1832, à l'âge de 19 ans, par une ode à Lamartine et était académicien depuis 1868.

Paris, le 7 mars 1877. L'allocation de M. le comte de Chambord aux visiteurs de Marseille, produit la plus vive impression dans toutes les classes de la société.

On voit combien nous avons eu raison de démentir les calomnies qui prétendaient le chef de la Maison de Bourbon comme étant résolu, pour rester dans un repos facile, renoncer à tout espoir de sauver la France.

Après la déclaration si noble, si ferme et si patriotique de M. le comte de Chambord, nous comptons bien que ces calomnies ne trouveront plus aucun crédit.

Quand M. le comte de Chambord parle des dangers qui menacent la France, il fait allusion tout à la fois au dedans et au dehors; c'est pour conjurer ce double péril que le chef de la Maison de Bourbon demande à ses amis de préparer son action directe et personnelle, lorsque viendra l'heure propice.

La République Française, a propos de cette allocation, prononce les mots de conspiration royaliste, de manifeste factieux... comme de pareilles dénominations vont bien à cette race de sectaires qui, depuis 80 ans, n'ont pas cessé de conspirer contre tous les gouvernements et de toujours procéder par l'illégalité et la violence!

L'organe de M. Gambetta termine son jugement sur l'allocation de M. le comte de Chambord par les menaces suivantes: La République, enfin, est très-généreuse pour les émigrés de l'intérieur, mais elle n'est pas si indulgente pour les émigrés de l'extérieur, qui tiennent à se froter de noblesse et à savonner leur roture en faisant leur pèlerinage à

Proisdorf ou à Goritz; mais on ne se contenterait pas de flétrir, elle châtierait impitoyablement des tentatives factieuses et des complots.

« Nous avons à nous occuper de notre relèvement: nous n'avons pas le temps ni le moyen de nous laisser troubler par les sottises coupables des bourgeois gentilshommes, et des marquis de Carabas de 1877. Quant à M. le comte de Chambord, s'il prend le rôle des don Carlos, il apprendra très-vite et à ses dépens, que la France n'est pas l'Espagne, que la loi, chez nous, est faite pour tout le monde, et que tous les rebelles, de quelque sang qu'ils soient sortis, s'exposent à passer sous le niveau de cette justice dont il prétend faire sa complice. »

Nous savons, en effet, quels sont les procédés impitoyables des hommes de 92 et de la Commune de 1871. Ils ne nous feront pas peur et ne nous empêcheront pas d'exercer l'action que nous croirons la plus utile aux intérêts du pays.

Notez bien que M. le comte de Chambord ne parle pas de la République, mais des violences du radicalisme qui est la négation de tous principes d'ordre social. Si les scribes de M. Gambetta se reconnaissent dans le langage de M. le comte de Chambord, tant pis pour eux.

Un journal bonapartiste, le Gaulois, s'exprime aussi très-vivement contre l'allocation de M. le comte de Chambord, ce journal dit:

« Soumis à une loi qui condamne nos espérances légitimes à l'inaction jusqu'en 1880, nous demandons que nos adversaires soient contraints à un silence identique. Ou sinon, du moment que le pacte aura pu être impunément déchiré, nous revendiquons de notre côté la liberté qu'on laisse à d'autres, et nous nous engageons également à exercer notre action directe pour arracher la France à ses périls. »

« Et quand nous en serons là, si M. le comte de Chambord nous parle encore des aventures de l'Empire, nous lui répondrons en lui parlant de l'impuissance et de l'isolement de la monarchie. »

« Pour faire son devoir, nous lui dirons qu'il ne suffit pas d'en avoir la volonté, mais qu'il faut aussi en avoir la puissance. Et, dussions-nous par cela répondre à la force par la force, nous ne souffrirons jamais que la monarchie vienne à son tour, après la République, supprimer le droit du peuple et imposer à la France une forme de gouvernement que nul vote direct n'aurait sanctionnée. »

Quand M. le comte de Chambord parle des aventures de l'Empire, il n'entend nullement désigner ces bonapartistes qui croient trouver dans l'Empire un principe tutélaire d'autorité publique et qui respectent les lois fondamentales de tout ordre social. M. le comte de Chambord n'oppose la Monarchie qu'à ces bonapartistes qui, sur beaucoup de questions, marchent trop souvent d'accord avec toutes les catégories de révolutionnaires.

Le Gaulois prétend que M. le comte de Chambord voudrait imposer à la

passé en elle... Tout à l'heure, elle disait et paraissait éprouver un vif plaisir... Puis, brusquement elle a pâli, et il m'a semblé qu'elle souffrait.

« Vous l'appellez Coelia... C'est ma sœur, répondit simplement le jeune homme... Venez, ma mère sera charmée de vous connaître, je lui parle souvent de vous. »

Le comte d'Ivrée s'approcha de madame Belleforge et prit le fauteuil vide qui se trouvait près d'elle. La femme du banquier causait sans prétençon, mais avec esprit. Les idées qu'elle émit sur les hommes et les choses surprirent Rolland par leur justesse.

« Attiré vers l'angle du salon où Coelia se tenait près de sa mère, il attendait qu'un ami lui rendit le service de le présenter, lorsque Conrad le reconnaissant chercha à l'entraîner. Le mouvement de résistance qu'il surprit dans Rolland le porta à chercher quel motif le retenait à cette place, et, suivant la direction des regards du jeune homme, il se mit à sourire. »

« Dites-moi, demanda Rolland, connaissez-vous cette jeune fille vêtue de blanc qui porte des azalées roses dans les cheveux? — Beaucoup, répondit Conrad; vous la trouvez jolie? — Micux que cela... elle m'intéresse et je cherche à comprendre ce qui se

regrets évanouies? Le comte d'Ivrée se demandait toutes ces choses avec une nuance d'attendrissement. Trop sérieux pour rechercher le mouvement de la danse, il regretta cependant de ne pouvoir causer avec mademoiselle Belleforge. Il lui semblait que son secret lui eût échappé malgré elle, et ce secret, il avait hâte de le connaître.

« Le comte d'Ivrée s'approcha de madame Belleforge et prit le fauteuil vide qui se trouvait près d'elle. La femme du banquier causait sans prétençon, mais avec esprit. Les idées qu'elle émit sur les hommes et les choses surprirent Rolland par leur justesse.

« Attiré vers l'angle du salon où Coelia se tenait près de sa mère, il attendait qu'un ami lui rendit le service de le présenter, lorsque Conrad le reconnaissant chercha à l'entraîner. Le mouvement de résistance qu'il surprit dans Rolland le porta à chercher quel motif le retenait à cette place, et, suivant la direction des regards du jeune homme, il se mit à sourire. »

« Dites-moi, demanda Rolland, connaissez-vous cette jeune fille vêtue de blanc qui porte des azalées roses dans les cheveux? — Beaucoup, répondit Conrad; vous la trouvez jolie? — Micux que cela... elle m'intéresse et je cherche à comprendre ce qui se

pas la même chose... Cette fois ton père ne soulèvera aucune objection. Tu te commanderas une toilette pour ce jour là. Je suis sûre qu'Honorine sera éblouissante.

« Soit! répéta Coelia rapidement, comme si elle avait hâte d'oublier une pensée plus grave, je me ferai faire une robe de faille bleue de Nil ou turquoise foncée... bordée en soie de nuance plus modeste... un chapeau de deux tons... et je demanderai à mon père un bijou nouveau. »

« Sois gaie, au moins! ce n'est pas assez de se montrer élégante. — Gaie? s'écria Coelia, je ris toujours. »

« C'est ce qui m'inquiète, répondit madame Belleforge. — Je t'aime pour l'avoir remarqué! fit Coelia en embrassant sa mère. Le banquier approuva sa femme, ouvrit un coffre à sa fille, et apporta deux écrins au moment où Coelia vêtue de sa robe bleue pâle se disposait à monter en voiture. Quand la jeune fille gravit les marches de l'église, il n'y eut qu'une voix pour louer sa bonne grâce et sa parfaite distinction. »

« Avant de répondre, la femme du banquier consulta sa fille. En lisant le billet de la baronne, Coelia rougit: — Qu'as-tu décidé? demanda-t-elle à sa mère. — J'accepte. — Honorine se mariera à l'église, cependant, dit Coelia avec une sorte d'amertume. — Ah! répondit madame Belleforge, tu te souviens de Léonie... ce n'est